

République Française
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

Demande n° : 4043476

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle en date du 11 février 2009 ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente du 19 novembre 2008;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe sont nommés dans le grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle.

ARTICLE 2 : Ils perçoivent un traitement afférent à leur nouveau classement, ainsi que les primes et indemnités auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur grade, échelon et affectation.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Paris, le **25 MARS 2009**
Pour le ministre de l'agriculture et de la pêche et par
délégation

L'ingénieur du génie rural
des eaux et des forêts



Virginie RODA

LISTE DES AGENTS FIGURANT SUR LA DEMANDE n° 4043476

- 1) Agent n° 45095 Madame Catherine BLAIZOT épouse BOUVIER
- 2) Agent n° 49861 Mademoiselle Jacqueline DUNCAT
- 3) Agent n° 22334 Monsieur François DURAND
- 4) Agent n° 20568 Monsieur Jacques FEVRIER
- 5) Agent n° 43576 Madame Evelyne MAILLOT
- 6) Agent n° 20582 Monsieur Jean-Paul TEYSSEDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la
pêche

NOR : AGRS0829094 A

ARRÊTÉ du 11 FEV. 2009

portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général
de la santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des
inspecteurs de la santé publique vétérinaire,

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétents au cours de sa
séance du 19 novembre 2008,

Sur la proposition du secrétaire général

ARRÊTE

Article 1er

Les inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire de classe normale dont les noms
suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général de la santé
publique vétérinaire de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2009 :

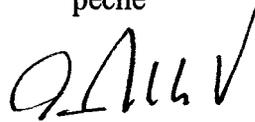
- | | | |
|----|-----------|--------------|
| 1. | DUNCAT | Jacqueline / |
| 2. | TEYSSÉDRE | Jean-Paul / |
| 3. | DURAND | François |
| 4. | MAILLOT | Evelyne |
| 5. | FEVRIER | Jacques |
| 6. | BOUVIER | Catherine |
| 7. | VARDON | Jacques |

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 11 FEV. 2009

Le ministre de l'agriculture et de la
pêche



Michel BARNIER